



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 16 juin 2022

Présidence de Monsieur François Reymond, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 02/22 de la Municipalité, ainsi que les comptes 2021 et le rapport de gestion
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2021.**

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président
François Reymond



La secrétaire
Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 16 juin 2022

Présidence de Monsieur François Reymond, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 03/22 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation, de sécurisation et aménagement paysager de la place extérieure de l'UAPE**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- pour ces travaux,**
- **de prélever cette somme de CHF 75'000.- sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,**
- **de porter cette dépense au compte d'investissements no 1410.28 ouvert à cet effet,**
- **d'autoriser la Municipalité à prélever sur la provision « Fonds de réserve », compte no 2820.00**

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

François Reymond



La secrétaire

Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de la Commune d'Eclépens

Séance du 16 juin 2022

Présidence de Monsieur François Reymond, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 04/22 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Avec l'Amendement 01-04/22 :

« Amortir cet investissement sur une période de 20 ans plutôt que 30 ans au vu de la durée de vie limitée de l'ouvrage »

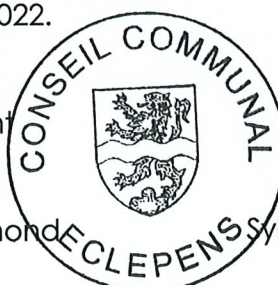
- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire RC 305 B-P, ZI Les Portettes**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 580'500.- pour ces travaux,**
- **de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 580'000.-,**
- **de porter cette dépense au compte d'investissements no 1410.29 ouvert à cet effet,**
- **d'amortir cet investissement sur une période de ~~30 ans~~ 20 ans (selon l'amendement ci-dessus), sur le montant des travaux à charge de la commune, déduction faite de la subvention reçue.**

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

François Reymond



La secrétaire

Sylviane Chappuis